

CONSEIL MUNICIPAL DE BUSSEROLLES

Du Vendredi 9 Octobre 2020



COMPTE RENDU

Présents : MM N. ANDRIEUX A. AGARD, J-C BOYER, V. CHABAUD, M. AUPY, P. MICHEL, H. GIRARDIE, R. BRUINAUD, P.M. MONTEIRO DOS REIS COUTO ROSADO, S. BARTHELEMY, J. WASYLEZUCK, J. GIRARDIE, P. LEMONNIER, A. BARRIERE.

Absents excusés : M. GRAS

M. GRAS a donné procuration à N. ANDRIEUX pour voter en son nom.

Le conseil municipal de la Commune de Busserolles dûment convoqué le 2 octobre 2020, s'est réuni en session ordinaire le 9 octobre 2020 à 20 heures 15, à la Salle des Fêtes de Busserolles sous la Présidence de Madame le Maire, Nathalie ANDRIEUX. Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Roseline BRUINAUD

ORDRE DU JOUR

1	Présentation du rapport d'activité 2019 de la CCPN par Mr le Président
2	Approbation du rapport d'activité 2019 de la CCPN
3	Approbation du rapport de la CLECT
4	Demande de subvention au titre des Contrats de Projets Communaux (Département)
5	Contrat photocopieur mairie
6	Lancement procédure de cession d'un chemin rural au Fraisse
7	Renouvellement contrat de la cuisinière
8	Bibliothèque communale
9	Questions diverses

L'ordre du jour étant arrêté, le conseil peut valablement délibérer.

La Maire ouvre la séance à 20h20

1 - PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2019 DE LA CCPN PAR LE PRESIDENT

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais a fait honneur de sa présence afin de présenter aux membres du conseil municipal de Busserolles le rapport d'activité de 2019.

Ce dernier étant très volumineux, est consultable en Mairie.

2 - APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2019 DE LA CCPN

Vu la délibération de la communauté de communes du Périgord Nontronnais n°CC-DEL-2020-21 portant présentation de son rapport d'activité pour l'année 2019,

Vu ledit rapport adressé à chaque commune membre pour présentation du Maire à son conseil municipal,

Considérant que Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais a été entendu, à la demande du conseil municipal de Busserolles,

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal ledit rapport.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Prend acte du rapport d'activité de la communauté de communes du Périgord Nontronnais pour l'année 2019.

3 - APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) DE LA CCPN

Vu la délibération de la communauté de communes du Périgord Nontronnais n°CC-DEL-2020-117 approuvant le rapport de la CLECT réunie le 10 septembre 2020, dans le cadre du transfert des compétences,

Conformément au IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, le calcul des attributions de compensation est validé par délibération des conseils municipaux des communes membres.

A cet effet, Madame le Maire soumet au Conseil municipal le rapport de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges réunie le 10 septembre 2020 au siège de la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais, concernant la réalisation d'une évaluation/harmonisation des charges transférées. Pour l'année 2020, la commune de Busserolles verse à la CCPN un montant total de 53 846,45€ détaillé de la manière suivante (tableau du rapport) :

- Transfert de personnel technique et de voirie depuis 2014/2015 : 27 918€
- Périscolaire : 2 866€
- Contingent incendie : 16 352€
- Mission locale (0,50€/hab) : 233,55€
- Service commun urbanisme (instruction des dossiers d'urbanisme) : 3 231,90€
- Correspondant Informatique et Liberté : 400€
- Transport scolaire : 2 345€
- Vêtements de travail du service technique : 500€

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve le rapport de la CLECT,
- Approuve le mode de calcul de l'attribution de compensation pour la Commune de Busserolles.

4 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES CONTRATS DE PROJETS COMMUNAUX CONSULTATION DES ENTREPRISES DANS LA PROGRAMMATION DE RÉFECTION DE VOIRIE ET DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE AU TITRE DES CONTRATS DE PROJETS COMMUNAUX

Dans le cadre de sa programmation de réfection de voiries, Madame le Maire propose de solliciter auprès du Conseil Départemental de la Dordogne, une subvention d'environ 25% du montant total HT des travaux.

Pour prétendre à l'aide financière accordée au titre des Contrats de Projets Communaux, le coût total des travaux HT doit être au minimum de 20 000€.

A ce jour, trois entreprises ont été sollicitées. Les devis seront présentés à cet effet :

	COLAS	BONNEFOND & Cie	EUROVIA
Coût HT des travaux	19 672,70 €	20 913,45 €	18 477,25 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à la majorité :

- Décide de retenir l'entreprise BONNEFOND & Cie pour un montant total HT de 20 913,45€ soit 25 096,14€ TTC,
- Décide de solliciter auprès du Conseil Départemental de la Dordogne l'attribution d'une subvention sur les crédits des Contrats de Projets Communaux pour la réfection de voiries,
- Dit que les crédits sont prévus au budget 2020,
- Autorise Madame le Maire à signer tout acte nécessaire à la poursuite de cette affaire.

5- CONTRAT PHOTOCOPIEUR MAIRIE

Le secrétariat de la mairie de Busserolles est équipé d'un copieur Konica Minolta en location bail chez SFERE Bureautique à Boulazac qui a été renouvelé par contrat n°006279 le 09/05/2017.

A ce jour, SFERE Bureautique nous propose un nouveau copieur, de même marque, plus performant (couleur plus vive et impression recto/verso plus rapide) et moins coûteux, à savoir 750€ HT/trimestre au lieu de 797€ HT/trimestre actuellement.

Madame le Maire demande aux membres du conseil d'accepter la proposition financière du SFERE Bureautique.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide d'accepter la proposition financière de SFERE Bureautique et de renouveler le contrat chez eux dans le cadre d'un nouveau copieur,
- Dit que les crédits sont prévus au budget 2020,
- Autorise Madame le Maire à signer tout acte nécessaire à la poursuite de cette affaire

6 - LANCEMENT DE LA PROCÉDURE DE CESSIION D'UN CHEMIN RURAL

Lors de sa séance en date du 24 mars 2017, le conseil municipal de Busserolles avait accepté la proposition de cession d'un chemin rural au Fraisse au profit de Madame SCIFO Katia.

Vu le Code rural, et notamment son article L. 161-10 ;

Vu le décret n°76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux et notamment son article 3 ;

Vu le Code de la voirie routière, et notamment ses articles R. 141-4 à R. 141-10 ;

Considérant que le chemin rural situé au Fraisse, n'est plus utilisé par le public en raison de quoi, ledit chemin sépare les parcelles d'une même propriété appartenant à Madame Katia SCIFO ;

Considérant l'offre faite par Madame SCIFO d'acquérir ledit chemin ;

Compte tenu de la désaffectation du chemin rural susvisé, il est donc dans l'intérêt de la commune de mettre en œuvre la procédure de l'article L. 161-10 du Code rural, qui autorise la vente d'un chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage du public.

Considérant, par suite, qu'une enquête publique devra être organisée conformément aux dispositions des articles R. 141-4 à R. 141-10 du Code de la voirie routière ;

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Constate la désaffectation du chemin rural,
- Décide de lancer la procédure de cession des chemins ruraux prévues par l'article L. 161-10 du Code rural,
- Charge Madame le Maire d'organiser une enquête publique sur ce projet.

7- RENOUELEMENT CONTRAT DE LA CUISINIERE

La cuisinière de l'école primaire de Busserolles fait partie du tableau des effectifs au titre des emplois permanents non titulaires depuis janvier 2018 sous CDD dans les conditions de l'article 3-3 1° de la loi du 26 janvier 1984 suite à une période contractuelle de 4 ans en tant que cuisinière.

Son contrat actuel (2018 à 2020) est renouvelable par reconduction expresse pour une durée maximum de 3 ans dans la limite d'une durée totale de 6 ans.

Considérant le besoin d'une cuisinière en cantine scolaire, Madame le Maire propose de renouveler le contrat de Madame MARTIN Sandra pour une durée supplémentaire de 3 ans, à savoir du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte le renouvellement du contrat de Madame MARTIN Sandra pour une durée de 3 ans,
- Précise que les crédits nécessaires à la rémunération de cet agent et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget communal 2021 aux chapitres prévus à cet effet.
- Charge Madame le Maire de signer tout acte afférent.

8- BIBLIOTHEQUE COMMUNALES

Madame le Maire propose la réouverture de la bibliothèque communale.

Virginie CHABAUD se propose pour ouvrir la bibliothèque un samedi sur deux de 10h à 12h, à compter du samedi 24 octobre 2020.

9 - QUESTIONS DIVERSES

❖ Point sur l'adressage

Les plaques des noms de voies ont été posées par les agents technique et à présent, débutent la pose des numéros.

IMPORTANT : Les panneaux des lieux-dits restent et resteront en place. Lors de vos démarches de changement d'adresse, il est important de garder le nom de votre lieu-dit en plus de votre nouvelle adresse.

Nous avons pu remarquer ces derniers jours que les services de secours ont, grâce à cela, trouvé sans difficultés les lieux sur lesquels ils devaient se rendre. Aussi, dans le cadre du passage de la fibre optique il est important que chaque habitant ait un numéro et une voie sans quoi ils ne pourront s'y accorder.

Enfin, en raison de passages et d'appels téléphoniques incessant à la mairie pour les démarches de changement d'adresse, la secrétaire dédiera une matinée par semaine pour aider les personnes dans le besoin, à savoir les mardis matin de 9h00 à 12h00 sur rendez-vous. Bien entendu pour les cas urgents, des rendez-vous pourront être pris ultérieurement.

❖ Proposition d'acquisition de terrains pour création d'un chemin à Chez Giraudeau

Madame le Maire propose d'acquérir une partie du terrain cadastré section B numéro 47 au village de Chez Giraudeau afin de créer un chemin pour laisser l'accès aux habitants situés derrière ladite parcelle.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à la majorité :

- Décide de lancer la procédure dans le cadre de cette acquisition,

❖ OPS Nature

L'association OPS Nature, sous la présidence de Nicolas GURRIET, a été créée afin d'étudier, de protéger, de conserver, de valoriser et de restaurer la nature.

N'hésitez pas à les rejoindre et les accompagner dans cette aventure !

Nico, Loren, Xavier et Audrey pour OPS Nature : asso.opsnature@gmail.com

❖ Cimetière

L'entretien du cimetière a été laissé en suspens en raison du travail important des agents techniques dans le cadre de l'adressage. Celui-ci sera nettoyé à partir de mercredi 21 octobre.

Aussi, le Conseil Départemental de la Dordogne propose une étude pour faciliter l'entretien du cimetière et améliorer la perception du lieu mardi 20 octobre 2020 à 9h30 à la mairie.

Pour la Toussaint, un panneau d'affichage sera installé à l'entrée du cimetière recensant les noms des familles défuntes. Certaines cases sont vides par manque d'informations. N'hésitez pas à contacter la Mairie si vous connaissez les personnes qui y reposent (par mail ou par courrier).

❖ **Rachat d'emprunt**

Sous la présidence de Madame Annie AGARD, adjointe déléguée à la commission des finances, le conseil municipal examine la proposition de rachat de prêt qui lui a été faite par la Banque Postale concernant l'emprunt de 220 000€ du CRCA pour le restaurant/bar sis au bourg de Busserolles. Pour mémoire, cet emprunt a été débuté le 15/05/2012 pour une durée de 25 ans au taux de 3,23%.

Pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après, il est donc opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 168 210,69€. Considérant l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2020-11 y attachées proposées par La Banque Postale,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

ARTICLE 1 : PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU CONTRAT DE PRÊT

Score Gissler : 1A
Montant du contrat de prêt : 168 210,69€
Durée du contrat de prêt : 15 ans et 1 mois
Objet du contrat de prêt : Financer le refinancement

Tranche obligatoire à taux fixe du 03/05/2021 au 01/06/2036

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 168 210,69€
Versement des fonds : 168 210,69€ versés automatiquement le 03/05/2021
Taux d'intérêt annuel : Taux fixe de 0,92 %
Base de calcul des intérêts : Mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
Echéances d'amortissement et d'intérêts : Périodicité annuelle
Mode d'amortissement : Echéances constantes

Remboursement anticipé autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

Commission d'engagement : 200,00€

ARTICLE 2 : ETENDUE DES POUVOIRS DU SIGNATAIRE

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

❖ **Consultation devis pour le remplacement des ouvertures de l'agence postale et demande de subvention au Conseil Départemental de la Dordogne au titre du Fonds d'Equipement des Communes**

Madame le Maire explique que le Fonds d'Equipement des Communes (FEC) est un fond d'intervention en faveur des investissements des communes dans les domaines des aménagements de voirie, des travaux sur les espaces et bâtiments publics ou des équipements d'alimentation en eau potable ou d'assainissement. Le taux d'intervention du Conseil Départemental de la Dordogne au titre du FEC est au plus de 50% si le coût de l'opération n'est pas important.

Il est proposé de procéder au remplacement des ouvertures de l'Agence Postale Communale dans un souci d'économie d'énergie. A cet effet, trois devis sont présentés par l'entreprise Jean-Patrick JULLIEN :

Types de menuiseries	Aluminium PERALU Blanc	Aluminium TECHNAL Blanc	PUC Blanc
Coût HT des travaux	8 460 €	9 171 €	4 534 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de retenir l'entreprise Jean-Patrick JULLIEN le devis d'un montant total HT de 8 460€ soit 10 050€ TTC,
- Décide de solliciter auprès du Conseil Départemental de la Dordogne l'attribution d'une subvention sur les crédits du Fonds d'Équipement des Communes pour le remplacement des ouvertures de l'Agence Postale Communale,
- Autorise Madame le Maire à signer tout acte afférent.

❖ Travaux salle des fêtes

Madame Annie AGARD, adjointe déléguée aux bâtiments, a sollicité un devis auprès de l'entreprise DELAGE Système pour la modification de l'alimentation de la salle des fêtes et asservissement à la coupe disjoncteur cantine (microcoupure ou autre).

Les travaux s'élèveront à hauteur de 717,30€ HT soit 860,76€ TTC.

❖ Local du service technique

Madame Annie AGARD, adjointe déléguée aux bâtiments, propose de renforcer la sécurité du local du service technique par la pose d'une grille.

Une réunion d'information sera organisée à cet effet avec les conseillers délégués à la commission des bâtiments.

❖ Elagage

L'élagage de la voirie communale et intercommunale est prévu pour fin novembre 2020.

❖ Déchetterie communale

Il est interdit de déposer vos déchets ménagers, déchets verts à l'issu du débroussaillage et encombrants à la déchetterie communale.

La séance est levée à 23h06

La prochaine réunion du Conseil Municipal sera fixée ultérieurement

TABLEAU DES PRÉSENCES Vendredi 9 Octobre 2020

	NOMS ET PRENOMS	SIGNATURE
1	La Maire, ANDRIEUX Nathalie	
2	1^{er} adjoint AGARD Annie	
3	2^{ème} adjoint BOYER Jean-Charles	
4	3^{ème} adjoint CHABAUD Virginie	
5	AUPY Martine	
6	BARRIERE Albert	
7	BARTHELEMY Stéphane	
8	BRUINAUD Roseline	
9	GIRARDIE Hervé	
10	GIRARDIE Jeannine	
11	GRAS Michel	ABSENT EXCUSE Pouvoir à Nathalie ANDRIEUX
12	LEMONNIER Pascal	
13	MICHEL Périne	
14	MONTEIRO DOS REIS COUTO ROSADO Pedro Miguel	
15	WASYLEZUCK Jacqueline	